

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 04121

Numéro SIREN : 834 243 065

Nom ou dénomination : PATRIMONIUM

Ce dépôt a été enregistré le 11/06/2019 sous le numéro de dépôt 8780



SAS PATRIMONIUM

13 RUE DU ROC DE PEZENAS

34070 MONTPELLIER

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE DU 14 DECEMBRE 2017 AU 31 DECEMBRE 2018

1. RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

VALECO

188 rue Maurice Béjart
34080 MONTPELLIER

V/REF :

N/REF : 2017 B 4121 / 2019-B-8780

Le greffier du tribunal de commerce de Montpellier certifie qu'il a reçu le 11/06/2019,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2018.

Rapport du commissaire aux comptes

Procès-verbal d'assemblée en date du 15/04/2019

Concernant la société

PATRIMONIUM

Société par actions simplifiée

13 rue du Roc de Pézenas

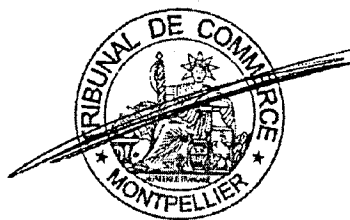
34070 Montpellier

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-B-8780 le 11/06/2019

R.C.S. MONTPELLIER 834 243 065 (2017 B 4121)

Fait à MONTPELLIER le 11/06/2019,

LE GREFFIER



Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros	14/12/2017	13	mois	Variations	%
	31/12/2018	mois			
Capital souscrit non appelé					
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	49 803 349	99,96		49 803 349	
Autres participations	49 762 649	99,88		49 762 649	
261100 TITRES PARTICIPATION HG	49 713 649	99,78		49 713 649	
261200 TITRES DE PARTICIPAT° ALGOSUD	49 000	0,10		49 000	
Créances rattachées à des participations	40 700	0,08		40 700	
268200 CREANCES PART° ALGOSUD	40 700	0,08		40 700	
TOTAL III - Actif Circulant NET	21 139	0,04		21 139	
Disponibilités	20 170	0,04		20 170	
512000 CREDIT AGRICOLE	20 170	0,04		20 170	
Charges constatées d'avance	969			969	
486000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	969			969	
TOTAL DU BILAN ACTIF	49 824 488	100,00		49 824 488	

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME



SAS PATRIMONIUM

13 Rue du Roc de Pézenas

34070 MONTPELLIER

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2018

Présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2019

Détail du Passif

Etat exprimé en euros	14/12/2017	13	mois	Variations	%
	31/12/2018	mois			
TOTAL I - Capitaux propres	49 703 901	99,76		49 703 901	
Capital Social ou individuel	49 713 649	99,78		49 713 649	
101310 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	49 713 649	99,78		49 713 649	
Résultat de l'exercice	(9 748)	-0,02		(9 748)	
TOTAL II - Autres fonds propres					
TOTAL III - Total des Provisions					
TOTAL IV - Total des dettes	120 587	0,24		120 587	
Emprunts et dettes financières divers	115 901	0,23		115 901	
171000 DETTES HG	114 700	0,23		114 700	
455100 ASSOCIES ERICK GAY	1 201			1 201	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 156	0,01		3 156	
408100 FOURN FACTURES NON PARVENUES	3 156	0,01		3 156	
Autres dettes	1 530			1 530	
467100 SAS MATRIMONIUM	1 530			1 530	
TOTAL DU BILAN PASSIF	49 824 488	100,00		49 824 488	

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS PATRIMONIUM relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

○ *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

○ *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 14/12/2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- La société détient des participations dans plusieurs sociétés : SAS HOLDING GAY et SAS ALGOSUD.

Dans le cadre de nos contrôles, nous avons procédé à la vérification de la valorisation de ces filiales ainsi qu'aux éventuelles dépréciations des titres et des comptes courants.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros		14/12/2017 31/12/2018	13 mois	mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation		1 530 100,00			1 530	
Ventes de marchandises						
Production vendue Biens						
Production vendue Services + Travaux		1 530 100,00			1 530	
Production vendue Services FRANCE		1 530 100,00			1 530	
708800	AUTRES PROD.ACTI.ANNEXES	1 530	100,00		1 530	
Montant net du chiffre d'affaires		1 530 100,00			1 530	
Total des charges d'exploitation		11 278 737,15			11 278	
Autres achats et charges externes		11 009 719,57			11 009	
606400	ACHATS FOURNIT.ADMINISTRATIVES	147	9,58		147	
618500	ABONNEMENT DROPBOX	2 091	136,67		2 091	
622600	HONORAIRES	1 512	98,82		1 512	
622610	HONORAIRES CAC	6 480	423,53		6 480	
622700	FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	701	45,85		701	
627000	FRAIS DE BANQUE SANS TVA	78	5,12		78	
Impôts, taxes & versements assimilés		269 17,58			269	
635110	IMPOTS TAXE PROFESSIONNELLE	220	14,38		220	
635800	IMPOTS AUTRES DROITS	49	3,20		49	
Résultat d'exploitation		(9 748) -637,1			(9 748)	
Total des produits financiers						
Total des charges financières						
Résultat financier						
Résultat courant avant impôts		(9 748) -637,1			(9 748)	
Total des produits exceptionnels						
Total des charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						
Résultat de l'exercice		(9 748) -637,1			(9 748)	

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

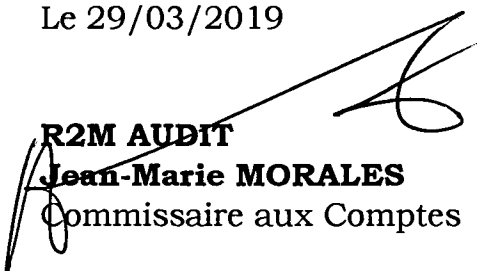
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montpellier,
Le 29/03/2019


R2M AUDIT

Jean-Marie MORALES

Commissaire aux Comptes

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2018			
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	49 762 649		49 762 649	
	Créances rattachées à des participations	40 700		40 700	
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)		49 803 349		49 803 349	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances				
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	20 170		20 170	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	969		969	
	TOTAL (III)	21 139		21 139	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		49 824 488		49 824 488	

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2018

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	49 713 649	
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	(9 748)	
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	49 703 901	
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers	115 901	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 156	
	Dettes fiscales et sociales		
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	1 530	
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	120 587	
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	49 824 488	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(9 748,39)	0,00
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		5 887	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2018

		France	Exportation	13 mois	0 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	1 530		1 530	
	Montant net du chiffre d'affaires	1 530		1 530	
	Production stockée				
	Production immobilisée				
CHARGES D'EXPLOITATION	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
	Autres produits				
	Total des produits d'exploitation (1)			1 530	
	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			11 009	
	Impôts, taxes et versements assimilés			269	
CHARGES D'EXPLOITATION	Salaires et traitements				
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations				
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres charges				
	Total des charges d'exploitation (2)			11 278	
RESULTAT D'EXPLOITATION				(9 748)	

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2018

RESULTAT D'EXPLOITATION		(9 748)	
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER			
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(9 748)	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS		1 530	
TOTAL DES CHARGES		11 278	
RESULTAT DE L'EXERCICE		(9 748)	
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **49 824 488 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 530 euros** et un total **charges** de **11 278 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **-9 748 euros**.

L'exercice considéré débute le **14/12/2017** et finit le **31/12/2018**.

Il a une durée de **13 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2018
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virt.p.à p.	Cessions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						

CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agenc. aménagement						
	Instal. technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						

FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations			49 803 349			49 803 349
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES			49 803 349			49 803 349

TOTAL			49 803 349			49 803 349
--------------	--	--	------------	--	--	------------

Apports en nature des parts sociales d'Holding Gay par les associés pour 49 713 649€.

Acquisition des parts sociales d'Algosud.

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2018
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
TOTAL					

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros

Début exercice

Augmentations

Diminutions

31/12/2018

PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2018	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	40 700		40 700
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	969	969	
TOTAL DES CREANCES		41 669	969	40 700
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	114 700			114 700
	Fournisseurs et comptes rattachés	3 156	3 156		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	1 201	1 201		
	Autres dettes	1 530	1 530		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		120 587	5 887		114 700
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2018

Total des Produits à recevoir	
-------------------------------	--

ANNEXE - Élément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2018

Total des Charges à payer		3 156
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 156
FOURN FACTURES NON PARVENUES.	3 156	

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2018
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION DROPBOX			969	969
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL				969

--

ANNEXE - Elément 6.12

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2018
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

--

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2018	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		49 713 649,00	1,0000	49 713 649,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		49 713 649,00	1,0000	49 713 649,00

--

ANNEXE - Élément 15

Filiales et participations

Etat exprimé en euros

31/12/2018

[illegible]

PATRIMONIUM
Société par actions simplifiée
au capital de 49.713.649 euros
Siège social : 13 rue Roc de PEZENAS
34 070 MONTPELLIER
834 243 065 RCS MONTPELLIER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le 15 avril,
A 17 heures,

Les associés de la société PATRIMONIUM, société par actions simplifiée au capital de 49.713.649 euros divisé en 49.713.649 actions de 1 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège de la société, sur convocation par le Président.

Il a été établi une feuille de présence, émargé par chaque associé présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'assemblée est présidée par Monsieur Erick GAY.

Monsieur Gilbert GAY est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur Jean Marie MORALES, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué est présent.

La feuille de présence, certifiée conforme, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 49.713.649 actions sur les 49.713.649 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'assemblée générale réunissant la totalité des associés, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- le rapport du Président,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2018,
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels,
- le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président sur les comptes annuels ;
- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels ;
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 et quitus au Président ;
- Approbation des charges non déductibles ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés, étant précisé que les associés détenant des actions en usufruit n'ont pas pris part au vote de cette résolution conformément à l'article 14 des statuts.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 9 748 euros de la manière suivante :

- La totalité au compte « Report à nouveau »..... 9 748 Euros
Celui-ci s'élevant à – 0 Euro au 31/12/18
Est ainsi porté à – 9 748 Euros

Total égal au résultat de l'exercice..... - 9 748 Euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée, cette dernière approuvant son premier exercice social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés, étant précisé que tous les associés présents ou représentés ont pris part au vote de cette résolution, à l'exception des associés détenant des actions en nue-propriété.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L. 223-19 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve les conventions relevant dudit article et mentionnées dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés, étant précisé que les associés détenant des actions en usufruit n'ont pas pris part au vote de cette résolution conformément à l'article 14 des statuts.

QUATRIEME RESOLUTION

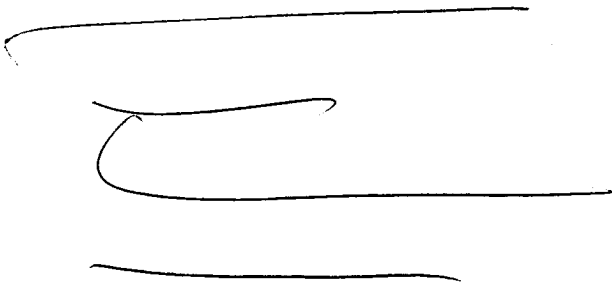
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés, étant précisé que les associés détenant des actions en usufruit n'ont pas pris part au vote de cette résolution conformément à l'article 14 des statuts.

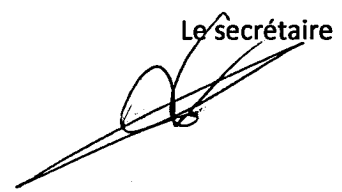
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several horizontal strokes and loops.

Le secrétaire

A handwritten signature in black ink, featuring a prominent loop and a long, sweeping stroke.

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en euros

	R2M AUDIT				CAPSUD			
	31/12/2018		%	%	31/12/2018		%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	2 400		100,00		4 080		100,00	
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	2 400		100,00		4 080		100,00	
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	2 400		100,00		4 080		100,00	